

OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES

Recommandation R 408 et R457

Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004

Arrêté du 21 décembre 2004

L. 4141-2, impose d'organiser une formation appropriée aux travailleurs

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes effectuant le montage, le démontage, la réception et utilisant des échafaudages de pied

PRE-REQUIS

- Stage accessible aux débutants ou confirmés de plus de 18 ans
- Personnel reconnu apte médicalement au travail en hauteur.
- Dans le cas d'utilisation d'un harnais et d'un système d'arrêt des chutes, avoir suivi auparavant la formation « **Travaux en hauteur / Port du harnais** ».

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence aux opérations de montage, de démontage, d'utilisation d'échafaudages de pied en toute sécurité conformément au décret 2004-924 et de la recommandation R 408 de la CNAMTS.
- Etre capable de réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles, journalières selon l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des échafaudages et du travail en hauteur.

CONTENU :

Montage

- Sensibilisation à la sécurité
- Les différents types d'échafaudages
- Protections collectives et individuelles
- Notice du fabricant, plan, note de calcul
- Le cahier des charges
- La vérification de l'état du matériel
- La maîtrise des opérations de montage et de démontage en sécurité
- Elinguer et treuiller les charges à partir de l'échafaudage
- Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses
- Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage

Utilisation

- Accès et circulation en sécurité sur l'échafaudage
- Respecter les limites de charges
- Le maintien en sécurité des échafaudages
- Tenir compte de la co-activité
- Risques et moyens de prévention
- Les consignes d'utilisation
- Signaler les situations dangereuses
- Vérification journalière

Réception

- Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur ainsi que l'étude d'adéquation et la vérification journalière.

EXERCICES PRATIQUES :

- Montage démontage d'un échafaudage en sécurité
- Réception d'un échafaudage

METHODE PEDAGOGIQUE

- L'organisme de formation mettra en oeuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Magistrale et démonstrative (+ multimédia), participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices avec utilisation d'échafaudages de pied disponibles au sein de l'entreprise.
- Pour les formations sur site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et pour la partie pratique les infrastructures ainsi que le ou les échafaudages complets et conformes et les notices ou plan de montage.

MOYENS PEDAGOGIQUE

- Le client doit impérativement nous mettre à disposition les infrastructures ainsi que le ou **les échafaudages complets et conformes**, les notices et le plan de montage.
- Équipement de Protection Individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité (port obligatoire), gants de protection lors des manipulations du matériel, casque, harnais et longe.
- Support pédagogique remis aux participants.

EVALUATION DE LA FORMATION

- La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.
 - Contrôle des connaissances théoriques par QCM.
 - Vérification des acquis par des exercices pratiques.

INTERVENANT

- Formateur expérimenté « Travail en hauteur et Echafaudage ».

AGREMENT

VALIDATION DE LA FORMATION

- Bilan et évaluation individualisée avec validation d'aptitude au montage, utilisation, d'échafaudage de pieds par la délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur en fin de stage.
- Attestation délivrée par EGIDE ENTREPRISE

DUREE FORMATION

Initial : 3 jours soit 21 h

Initial : 4 jours soit 28 h

RECYCLAGE

Recyclage à prévoir tous les 5 ans

Nota : il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 8 personnes

- En inter formation validée à partir de 6 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.